

PROGRAMME➤ **THEORIE**

- **Définir les règles et obligations :**
 - Selon le code du travail
 - Les parties concernées et leurs implications
 - Les particularités selon les entreprises
- **Identifier et décrire les risques et les dangers des risques professionnels**
 - Différencier un risque et un danger
 - Interpréter et classer selon une méthodologie d'évaluation
 - Evaluer et synthétiser les actions de prévention
 - Elaborer les actions correctives
- **Organiser le DUERP adapté à sa structure**
 - Lister les risques et les dangers propre à l'entreprise
 - Examiner les axes correctifs ou amélioration
 - Rédiger et mettre en place son DUERP
 - Organiser sa mise à jour

OBJECTIFS

- Comprendre et résumer la législation adaptée à sa structure.
- Différencier et lister les risques des dangers.
- Construire et rédiger une analyse des risques professionnels conformément aux besoins de sa structure et sa mise à jour.

PUBLIC

- Chefs d'entreprise ou délégués. Chargés de prévention.

DURÉE

- 7h00

PRÉ-REQUIS

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.
- Compréhension écrite et orale du français.

PÉDAGOGIE

- **Méthodes pédagogiques**
Recherche de l'information réglementaire et mise en œuvre au travers d'un projet d'élaboration du DUERP.
Utilisation des techniques d'animations adaptées en utilisant des jeux de mise en situation concrètes et méthodes pédagogiques évolutives.

➤ **Moyens techniques**

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Moyens humains

Formateur qualifié ayant une connaissance pratique du document de l'évaluation professionnelle des risques professionnels.

ÉVALUATION

- Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

MODALITÉS

- Prix : nous consulter

A partir d'un salarié, en tant qu'employeur, la loi vous impose d'évaluer les risques qui existent dans votre entreprise en matière de santé et de sécurité des salariés. Pour cela, vous devez établir et tenir à jour un document unique d'évaluation des risques (DUERP).